

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Yzeure, le 26 novembre 2018

Bureau : Environnement et territoire

Affaire suivie par : Nathalie BROSSE
Tél : 04 70 48 77 79
nathalie.brosse@allier.gouv.fr

Note de présentation

Le Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS) et VINCI Autoroutes ASF sollicitent chacun une autorisation de capture de saumons prélevés au niveau de la passe à poissons située en rive droite du pont-barrage de Vichy aux mêmes dates. Ces opérations ont deux objectifs distincts :

- le renouvellement annuel du pool de géniteurs du CNSS : capture sans remise à l'eau de 100 saumons maximum pour alimenter la salmoniculture du Conservatoire National du Saumon Sauvage qui se situe à Chanteuges (43) ;
- le piégeage et le marquage de 30 saumons maximum par VINCI Autoroutes. Ces saumons marqués seront remis à l'eau sur site afin de les suivre par radiopistage, ce qui permettra d'évaluer l'efficacité du franchissement du seuil de l'A89 récemment réaménagé.

Les dates de pêche sollicitées vont s'échelonner du 26 mars au 6 juin 2019 suivant un calendrier défini dans l'arrêté d'autorisation, en respectant trois jours par semaine maximum.

Les articles R 432-5 à R 432-10 du Code de l'Environnement encadrent l'organisation de ces opérations dont les autorisations sont délivrées au titre de l'article L 136-9 du Code de l'Environnement à des fins scientifiques et écologiques.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, les présents projets d'arrêté préfectoraux sont soumis à consultation du public.

Ces projets d'arrêtés préfectoraux sont consultables soit sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.gouv.fr> soit à la Préfecture – bureau des procédures d'intérêt public – 2, rue Michel de l'Hospital – 03000 MOULINS.

Les dossiers de demande sont consultables à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – Bureau Environnement et Territoire – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage ou par courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.